

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Le trente et un août deux mil sept à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 25 août 2017 adressée par M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD David, BARGHOUT Christine, BRESSON Séverine, CHABRIER Michel, DAUZAT Christian, DE SOUSA Sandra, FOURNIER Michel, HEBRARD Jean-Pierre, LAURENDEAU Patrick, PASCANET Serge, PARET Christine, ROUGIER Mireille, SOUBEYROUX Valérie

Pouvoirs : Mme Géraldine SALA à Mme Mireille ROUGIER
Mme Sandra MORAND à Mme Christine PARET
M. Thierry JENTHON à M. Patrick LAURENDEAU
Mme Amélia GARCIA à M. Michel FOURNIER

Absents : M. Hugues QUANTIN, Mme Corinne BASSE

Secrétaire de séance : Mme Mireille ROUGIER

Secrétaire administrative : Mme Catherine BRIFFOND

Monsieur le Maire demande de rajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Pénalités à la cantine

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Encaissement d'un chèque (fossé)
- Création de poste : Adjoint Technique
- Questions diverses

ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE (fossé)

Suite à une rupture de canalisation d'irrigation, un fossé communal a été endommagé au lieu-dit les Brassières. L'agriculteur concerné en a rendu compte immédiatement en mairie afin de faire les démarches auprès des assurances.

Après expertise, les assurances ont fixé le montant de la réparation à 3 600 € TTC.

L'assurance adverse nous a fait parvenir un chèque de 3 107.88 € correspondant au montant HT, le restant sera réglé dans le cadre du FCTVA.

Il convient d'autoriser le Maire à encaisser ce chèque.

VOTE : **Pour** à l'unanimité des présents

CREATION DE POSTES :

Suite au non renouvellement de 4 contrats aidés relatifs aux services périscolaires, M. le Maire a pris la décision de ne plus assurer les TAPS et l'étude surveillée.

Toutefois afin d'assurer normalement les autres services : surveillance de la cour, garderie, ménage et cantine, nous sommes dans l'obligation d'embaucher deux personnels, il y a donc lieu de créer au moins temporairement deux postes : un à 30h et un à 23h/ semaine pour une durée de un an à compter du 1^{er} septembre 2017 :

- Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe : 30h hebdomadaire
- Adjoint Territorial d'Animation de 2^{ème} classe : 23h hebdomadaire

Il convient d'autoriser le Maire à créer ces deux postes.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

PENALITES A LA CANTINE :

Suite au manque de rigueur de certains parents quant à l'inscription de leurs enfants à la cantine et afin de lutter contre le gaspillage, il y a lieu de modifier les pénalités.

M. le Maire propose d'appliquer les pénalités suivantes à compter du 4 septembre 2017 :

- Si l'enfant est inscrit et absent au repas :
 - 2 € pour la tranche 1
 - 3 € pour les tranches 2 et 3

- si l'enfant est présent et non inscrit et en sus du prix du repas:
 - 2 € pour la tranche 1
 - 3 € pour les tranches 2 et 3

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

QUESTIONS DIVERSES :

❖ Démontage des abris-bus :

Le Conseil Départemental a informé la commune en juillet, du démontage des abris-bus de la rue des Dômes et de Puy-Chany.

Renseignements pris, il s'avère que ces abris-bus doivent être remontés dans d'autres communes, le Conseil Départemental se proposant alors de subventionner à 30 % notre commune pour l'achat de nouveaux abris-bus, dans la limite de 7 500 €.

La société prestataire des services du Conseil Départemental a procédé au démontage de l'abri bus de Puy Chany sans autorisation d'occupation temporaire du domaine public et alors qu'elle démontait celui de la rue des Dômes, M. le Maire est intervenu afin que celui-ci soit remonté, ce qui a été fait.

Les conseillers départementaux ont été avisés de cette façon de procéder sans concertation et afin de conserver ces abris-bus. Une décision est attendue rapidement.

❖ Rentrée scolaire :

Afin d'améliorer l'accueil et la sécurité des élèves, les travaux suivants ont été réalisés :

- Pose d'une barrière anti-chocs sur la cour le long de l'accès à la garderie (suite à 2 accidents) pour un montant de 2 815.20 € TTC ?
- Installation de deux tableaux blancs interactifs en primaire ayant nécessité des travaux complémentaires d'électricité pour un montant de 1 277.13 € TTC ;

Il y a nécessité, pour le bon fonctionnement du système, d'installer une borne wi-fi dans le bâtiment.

- Pose de barrière de sécurité le long de la rue du Pont Neuf pour un montant de 2 220.00 €,
- Mise en peinture de deux passages protégés sur la rue du Pont Neuf.

Dates à retenir :

Samedi 2 septembre 2017 le midi : fête des voisins aux Grands Espace

Samedi 2 septembre 2017 le soir : fête de quartier rue George Sand

Lundi 4 septembre 2017 : rentrée scolaire

Lundi 4 septembre 2017 à 16h : don du sang

Mardi 5 septembre 2017 à 18h 30 : conseil communautaire à Mozac

Mercredi 6 septembre 2017 à 20h : commission agricole à la communauté de communes à Ennezat

Jeudi 7 septembre 2017 à 8h 30 : conseil syndical au Biopôle

Jeudi 7 septembre 2017 à 14h : réunion AFU le Chabry

Jeudi 7 septembre 2017 à 18h 30 : commission des finances à la communauté de communes à Ennezat

Dimanche 10 septembre 2017 : fête de l'oignon

Mardi 12 septembre 2017 : banque alimentaire

Mercredi 13 septembre 2017 à 18h 30 : comité du centre des pompiers salle rue du couvent

Vendredi 15 septembre 2017 à 17h 30 : réunion des associations : calendrier des festivités 2017/2018

Lundi 18 septembre 2017 à 20h 30 : réunion du CCAS

Mardi 19 septembre 2017 à 10h 00 : réunion du Syndicat Rive Droite de la Morge à Riom

Dimanche 24 septembre 2017 : Elections sénatoriales

Mardi 26 septembre 2017 à 18h 30 : conseil communautaire à Riom

Jeudi 28 septembre 2017 à 20h 30 : conseil municipal

Fin séance : 21h 40